

9^e édition de l'Equal Pay Day® Journée de l'égalité salariale femmes/hommes



Paris, 31 mars 2017

Le 31 mars 2017, pour la 9^e édition de l'Equal Pay Day® (journée de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes), BPW Paris a organisé une table ronde autour du thème femmes & sciences : STEM (Science, Technology, Engineering, Mathematics) à la Mairie du 9^e arrondissement de Paris.

Trois des associations qui ont présenté les 17 propositions des femmes scientifiques et ingénieures pour préparer l'avenir dès 2017 ont participé à cette table ronde : Sylvaine Turck-Chièze, présidente de Femmes et Sciences, Aline Aubertin, présidente de Femmes Ingénieurs, Laurence Broze, présidente de Femmes et Mathématiques, Florence Raineix, directrice générale de la Fédération nationale des Caisses d'Épargne, partenaire de BPW Paris. Agnès Bricard a été la marraine de cet événement.

L'Equal Pay Day® a été lancé en 1988 aux États-Unis avec la « Red Purse Campaign » (campagne du sac rouge, symbole du découvert bancaire) pour dénoncer l'écart de salaires entre les femmes et les hommes. Le sigle « BPW » prend alors un autre sens lors de cette première manifestation en devenant « Better Pay Women » (Payez mieux les femmes).

BPW International est une ONG laïque, apolitique et non corporatiste, implantée dans plus de 100 pays, sur 5 continents et fédérant près de 30 000 femmes. Depuis plus de 80 ans, BPW International milite pour qu'à compétences égales, et à poste de valeur égale, les femmes obtiennent les mêmes salaires que les hommes. BPW International possède un statut consultatif auprès de l'ONU et de ses différentes agences (UNESCO, CEDAW, ECOSOC...) et un statut participatif auprès du Conseil de l'Europe. Elle est aussi membre du Conseil d'administration du Lobby Européen des Femmes (CLEF). L'association organise, chaque année depuis 1988, l'Equal Pay Day® en faveur de l'égalité salariale femmes-hommes.

L'Equal Pay Day®, ou journée de l'égalité salariale, symbolise le nombre de jours supplémentaires qu'il faut aux femmes pour gagner le même salaire que les hommes à compétences égales, et à poste de valeur égale. Ce jour est calculé en multipliant l'écart salarial femmes-hommes par le



nombre de jours ouvrés de l'année écoulée, ce qui donne le nombre de jours additionnels de travail pour les femmes :

En 2016, en France, les femmes ont gagné 25,7 % de moins que les hommes, à poste de valeur égale et à compétences égales.

Date	Écart salaire	Nombre de jour travaillé en +	Constat
25/04/2013	-27 %	81	
07/04/2014	-28 %	77	en hausse
26/03/2015	-24 %	60	en baisse
22/03/2016	-24 %	60	stable
31/03/2017	-25,7 %	65	en hausse

Claire Kowalewski, Past President de BPW Paris et coordinatrice de l'Equal Pay Day® ajoute : « Cet événement est aussi l'occasion pour nous de mettre en lumière chaque année un secteur d'activité économique différent afin de valoriser toutes les femmes qui travaillent, qu'elles soient cadres dirigeantes, salariées, indépendantes, professions libérales, fonctionnaires, cheffes d'entreprise, cadres et non-cadres, tous secteurs confondus, conformément aux valeurs défendues par BPW International depuis plus de 80 ans. Mon expérience professionnelle, principalement en PME/PMI et à l'international, dans la vente de services aux entreprises, m'a permis d'observer très

régulièrement des situations peu favorables aux femmes ».

Pour mémoire, BPW Paris a organisé :

- L'Equal Pay Day® 29 mars 2016 : « La transmission et la reprise d'entreprises par les femmes dans l'industrie : quels enjeux pour notre économie ? » (partenaire Generali) ;
- L'Equal Pay Day® 26 mars 2015 : « Valoriser la performance des femmes dans la grande distribution » (Partenaire Franprix – Groupe casino) ;
- L'Equal Pay Day® 7 avril 2014 : « Les femmes dans les métiers du Commerce et leur place dans les Conseils d'administration du secteur » (Partenaire Galeries Lafayette) ;
- L'Equal Pay Day® 25 avril 2013 : « La retraite des femmes » (Partenaire Randstad).

Ingrid Yebenes, présidente de BPW Paris, précise : « En tant qu'avocate spécialisée en droit du travail et de la protection sociale, assister l'entreprise et le dirigeant dans les situations conflictuelles et encadrer les relations employeurs/salariés m'ont convaincue qu'il restait beaucoup à faire pour atteindre l'égalité femmes-hommes dans les entreprises ».

2017-2765